

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2024

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Adrien MOREL), Donatienne CORDIER, Jean-Pierre COURBET et Marc FAIVRE,

Absents non excusés : Maryline BORDY, Vicky ESTUR, Claude MARGUIER, Christine PUGIN, TALLANDIER Damien

Secrétaire de séance : Michel LENGLET

Les gérants du magasin Vival sont venus présenter leurs attentes pour la pérennisation du commerce :

- Amélioration de l'isolation thermique
- Agrandissement de la surface de vente entre 30 et 40 m<sup>2</sup>
- Agrandissement du sas de 10 m<sup>2</sup>
- Modification de l'agencement du magasin

Ces améliorations permettraient d'apporter un panel de service plus large à la population.

Une étude de faisabilité pourrait être lancée afin d'étudier les différentes possibilités offertes.

### **I – Approbation du compte-rendu du 16 mai 2024 : à l'unanimité**

### **II – Urbanisme**

#### **A- Départs dossiers vers CCPHD**

##### **1) Permis de construire**

SCI des 4 Vents	rue des Acots	2 maisons d'habitation
FLEURY Vincent	rue des Acots	Maison d'habitation
LENTISCO Aurélien	50 rue Cusenier	Garage accolé à la maison avec toit terrasse
<u>Permis modificatif</u> : GREUILLET Régis – 10 rue des Prés : suppression carport, agrandissement habitation et création appenti		

##### **2) Déclarations préalables**

SCEA de la Croix de Pierre	Aux Planches	Remplacement toiture/installat° panneaux solaires
BREGIGEON Thierry	18 Grande Rue	Centrale photovoltaïque
JEANNEROD Alexandre	37 rue des Granges	Modification façade, extension balcon et abri de jardin

#### **B- Retours dossiers vers CCPHD**

##### **1) Certificat d'urbanisme**

SAUVONNET Estelle	25 rue d'Oupans	Transformation salle en 2 logements	<b>Accordé</b>
-------------------	-----------------	-------------------------------------	----------------

##### **2) Permis de construire**

SCEA de la Croix de Pierre	Aux Planches	Extension bâtiment agricole	<b>Accordé</b>
SCI des Abies	14 rue du Sevuet	Bâtiment stockage et logement fonction	<b>Accordé</b>
SCI de la Source des Sapins	10 rue du Château	Réhabilitation ferme en 2 logements	<b>Accordé</b>

##### **3) Déclarations préalables**

TROZZO Laurent	1 rue de l'Eglise	Modification ouvertures	<b>Accordé</b>
VITALY Julien	7 rue des Courbes Pièces	Carport	<b>Accordé</b>
BREGIGEON Thierry	18 Grande Rue	Centrale photovoltaïque	<b>Accordé</b>

### **III – Zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables - arrêt**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-34 qui précise que les EPCI lorsqu'ils ont adopté leur PCAET sont les coordinateurs de la transition énergétique, qu'ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire ;

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) qui réaffirme le rôle crucial des collectivités locales pour l'aménagement du territoire en donnant aux maires de nouveaux leviers d'action et la possibilité de définir des zones d'accélération où ils souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter ;

VU l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui prévoit la mise en œuvre d'une concertation du public selon des modalités librement déterminées par la commune portant sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) ainsi de leurs ouvrages connexes ;

VU la délibération n°231030-467 de la CCPHD en date du 30/10/2023 approuvant le Plan Climat des Portes du Haut-Doubs 2023-2029, qui se donne notamment pour objectifs de viser l'ambition Territoire à énergie positive d'ici 2050 en réduisant les consommations d'énergie de 41% et en multipliant par 4.1 la production d'énergies renouvelables ; au travers notamment de la mise en œuvre de l'Axe 5 de son plan d'actions ;

VU la délibération n°231030-469 de la CCPHD en date du 30/10/2023 approuvant le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sous maîtrise d'ouvrage de la CCPHD pour accompagner les communes dans la définition de leurs ZAER ;

VU la délibération 2024-04-19 de la commune d'Etalans en date du 11/04/2024, déléguant à la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs la mise en œuvre de la concertation portant sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) ainsi de leurs ouvrages connexes

**CONSIDERANT** les avis émis dans le cadre de la concertation du public

**CONSIDERANT** les avis émis par les gestionnaires d'espaces naturels et le PNR du Doubs Horloger

**CONSIDERANT** les avis émis par ENEDIS et le SYDED, consulté à titre volontaire

Il est exposé ce qui suit :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de la définition des ZAER et les modalités de concertation validée précédemment.

Les modalités de concertation ont été mise en œuvre conformément à cette délibération.

Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération.

Le Maire présente ce bilan dont les conclusions sont favorables aux propositions faites par le Conseil municipal moyennant quelques adaptations apportées à l'issue de la concertation.

Ainsi les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après sont proposées pour ARRET :

	<b>OUI/NON</b>
<b>ZAER Hydroélectricité :</b>	<b>NON</b>
<b>ZAER Biogaz :</b>	<b>OUI</b>
<b>ZAER Géothermie</b>	<b>NON</b>
<b>ZAER Bois énergie</b>	<b>OUI</b>
<b>ZAER Photovoltaïques :</b>	<b>OUI</b>
- Centrale PV au sol	NON
- PV Toitures	NON
- PV ombrières	OUI
<b>ZAER solaire thermique</b>	<b>NON</b>
<b>ZAER éolien terrestre</b>	<b>OUI</b>
<b>Général</b>	<b>OUI</b>

Les cartographies de ces ZAER et les fiches explicatives afférentes détaillant les motifs ayant prévalu à leur définition sont annexées à la présente délibération.

**L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents (14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention) de :**

- **Valider le bilan de la concertation ;**
- **Valider et arrêter les ZAER telles que définies pour la commune à l'issue de la concertation et annexée à la présente délibération ;**
- **Charger le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs, compétent par ailleurs pour le PLUI valant SCOT**
- **Autoriser la CCPHD à transmettre au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le Doubs, la présente délibération et les zonages arrêtés pour sa commune ;**
- **Autoriser le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

**Délibération 2024-06-01**

#### **IV – Gratification stagiaire**

Vu la convention de stage entre le GRETA et la commune pour la période suivante :

- Du 29 avril au 28 juin 2024 à mi-temps

Pour BAUMGARTNER Sarah

Une gratification est proposée pour la somme de 150 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 Nature 648.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

**Délibération 2024-06-02**

#### **V – Participation financière des entreprises à la flamme olympique**

Une demande de participation financière a été soumise à l'ensemble des entreprises locales ; ceci dans le but de permettre le financement de la retransmission, sur écran géant, du parcours de la flamme dans le Gouffre de Poudrey et ainsi offrir ce spectacle aux 500 enfants prévus sur le site.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à encaisser l'ensemble des chèques des entreprises, ou le cas échéant à émettre les titres envers les entreprises partenaires.

**Délibération 2024-06-03**

#### **VI - Questions et informations diverses**

➤ Organisation de la flamme olympique :

- Délimitation de 2 zones : l'une « scolaire » avec accueil de plus de 700 élèves et l'autre « grand public »
- Retransmission : sur écran géant de 6 m<sup>2</sup> alimenté via un camion Enedis
- Installation de rampes d'eau et de toilettes
- Sécurité : 4 agents seront chargés de faire des contrôles de sécurité (fouille corporelle, vérification sacs ...) ; l'accès au gouffre sera interdit de 8h00 à 17h00 sur la route départementale 258 (barrages de gendarmerie)
- Installation de tout le matériel pour les animations le lundi 24 juin à 8h00

➤ Entretien terrains de foot : aucun entretien des terrains n'a été effectuée depuis 7 ans. De ce fait, la terre s'est tassée et l'eau ne s'infiltré plus.

C'est pourquoi, un contrat d'entretien sur 4 ans a été signé avec une entreprise spécialisée.

➤ Rénovation de 3 ponts : entre les 2 ronds-points (Alliance et Croix de Pierre), au bout de la zone de la Croix de Pierre et en direction du camp militaire (limite zone Valdahon).

La rénovation concerne l'étanchéité, l'enrobé et les balustrades.

Les frais concernant l'infrastructure sont à la charge de la SNCF et l'entretien à la charge de la commune.

- Renforcement ligne Orange devant le Gouffre de Poudrey
- Gestion du cimetière : suite à la reprise des concessions, les tombes qui n'ont pas fait l'objet d'un entretien verront leur monument démonté, avec remise en état du terrain en gravier ou en terre végétale.
- Point médiathèque : le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) est en cours d'élaboration ; un budget est à définir en fonction des projets retenus.  
Ce budget permettra aux communes de Fallersans et de Guyans-Durnes de se positionner sur l'adhésion ou non à la médiathèque intercommunale.
- Point travaux  
Périscolaire : Présentation de l'Avant-Projet Définitif le 18 juillet.  
Médiathèque/mairie : Présentation de l'Avant-Projet Définitif le 21 juin.
- Société de projet pour centrale panneaux photovoltaïques : la commune est dans l'attente du positionnement de la Communauté de Communes sur ce projet.
- Ticket de sortie Charbonnières les Sapins : la commune a reçu un titre de 251 388,12 €. La commune se voit dans l'obligation de payer, le recours devant le tribunal administratif n'étant pas suspensif.  
Un échelonnement a été demandé auprès des services préfectoraux le 13 mai 2024, sans réponse à ce jour.
- Prochaine réunion de Conseil : Jeudi 11 juillet à 20h00 à l'espace socio-culturel.

Le Maire  
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance  
Michel LENGLET

<b>Liste des délibérations</b>
2024_06_01 : Zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables - arrêt
2024_06_02 : Gratification stagiaire
2024_06_03 : Participation financière des entreprises à la flamme olympique